

FICHE POINT INSPECTION C02

PASSEPORT PHYTOSANITAIRE (PP) SUR LES VÉGÉTAUX REÇUS

Référence réglementaire

Règlement (UE) 2016/2031 du 26 octobre 2016 : articles 79, 80, 81, 88

Exigence

Il faut s'assurer de la présence des PP sur les végétaux reçus ou sur leur emballage au moment de la réception.

Ce qui est contrôlé

- Le jour de l'inspection, si des végétaux sont réceptionnés, il est vérifié visuellement que ces végétaux arrivent bien avec PP.

Ce qui est attendu

Non-conformités constatées	Actions correctives
Réception de végétaux sans PP le jour de l'inspection	Refuser immédiatement les végétaux non conformes